

La politique européenne en matière de sport

Le sport n'est entré officiellement dans le champ des compétences d'appui de l'Union européenne que depuis le traité de Lisbonne en vigueur depuis décembre 2009 (article 6 paragraphe e et 165 du TFUE). Mais les institutions européennes s'y sont intéressées dès la fin des années 1990. L'arrêt **Bosman** (CJUE, 1995 - relatif aux transferts de joueurs) a montré que le droit communautaire, relatif à la concurrence et au marché intérieur, s'appliquait au sport.

Une déclaration relative à l'importance sociale du sport (comme « ferment de l'identité et trait d'union entre les hommes ») est incluse dans le traité d'Amsterdam (1997). Cette préoccupation se retrouve dans le rapport de la Commission d'Helsinki (1999) et dans la Déclaration de Nice des Etats-membres (2000 – annexe IV des conclusions du Conseil) qui souligne le rôle des fédérations sportives, reconnaît les spécificités du sport pour la santé, l'éducation, l'intégration sociale et la culture et plaide pour sa prise en compte dans les politiques communautaires.

Ces thématiques inspirent toutes les initiatives de ces dernières années, depuis le **Livre Blanc** publié en 2007 qui distingue trois chapitres (rôle sociétal, dimension économique et organisation du secteur) et dresse un ensemble de recommandations regroupées dans un **Plan d'action « Pierre de Coubertin »**, jusqu'à la stratégie de la Commission pour « *Développer la dimension européenne du sport* » (Communication du 18 janvier 2011). Une ligne budgétaire spécifique a été créée qui a permis la tenue d'un appel à propositions annuel de 2007 à 2013, visant à financer des **actions préparatoires**.

De leur côté, les Etats-membres ont élaboré un cadre de coopération, sous forme d'un **plan de travail** de trois ans approuvé par le Conseil en 2011. Ce plan a été renouvelé en mai dernier pour la période 2014-2017 et s'attache principalement à promouvoir l'intégrité du sport en luttant contre le dopage et le truchage des matchs, à soutenir le financement durable et les bénéfices du secteur, ainsi qu'à mieux mettre en avant le volontariat, l'emploi et la nécessité d'une activité physique bienfaisante pour la santé. Ce dernier objectif a par ailleurs fait l'objet de la première recommandation adoptée par le Conseil en novembre 2013¹.

L'intervention européenne dans ce domaine a pris une autre dimension avec l'intégration d'un chapitre entièrement consacré au sport dans le nouveau **programme pluriannuel ERASMUS +** (pour l'éducation, la formation, la jeunesse, et le sport) - et ce grâce à la nouvelle base juridique. La politique européenne du sport, désormais dotée de 14,77 milliards pour 7 ans (2014-2020), doit, au titre de ce programme, renforcer la **dimension européenne du sport** et favoriser en particulier les **sports de masse** (définis comme toute pratique sportive en amateur, organisée au niveau local). Ce programme s'articule autour des trois axes définis dans le livre blanc :

- Rôle sociétal du sport : l'éducation, la formation, la prévention de la violence, la lutte contre le dopage, la santé et l'inclusion sociale par le sport
- Dimension économique : coopération universitaire, sources de financement du secteur (droits de retransmission, paris, subvention publiques pour le sport de masse, etc.), le développement régional et l'employabilité

¹ Council recommendation on promoting health-enhancing physical activity ([lien](#))

- La gouvernance : la spécificité du sport, la libre circulation des sportifs, les règles de transfert, l'intégrité des compétitions sportives

La commissaire Androulla Vassiliou (Education, culture, multilinguisme et jeunesse) a également lancé cet été la préparation d'une future **Semaine européenne du sport**, inspirée par l'initiative « Sentez-vous Sport », organisée chaque année en France. Contrairement au **Forum européen du sport** dont l'objectif est de regrouper les différents parties prenantes pour discuter des priorités du secteur, cette initiative vise la promotion concrète dès 2015 du sport lui-même en soutenant diverses manifestations, compétitions sportives et conférences pendant une semaine en septembre à travers toute l'Union européenne.

Interlocuteurs

Commission européenne : Commissaire à l'éducation, la culture, le multilinguisme et la jeunesse | unité Sport de la DG EAC

Parlement européen : commission CULT

Agence européenne : EACEA – Executive Agency for Education, Audiovisual and Culture (en charge de la gestion des appels à propositions pour le sport)

Quelques liens utiles

- [lien](#) vers les textes UE législatifs et non-législatifs relatifs au sport
- [Site](#) de la politique européenne du sport
- [Forum européen du sport](#) – le prochain aura lieu à Milan les 1 et 2 décembre 2014
- [Lancement officiel](#) de la future semaine européenne du sport